

Frais d'inscription payés

N° d'étudiant



## CONTRAT D'INSCRIPTION

### Cours du soir - Année 2017-2018

K-Meo est gérée par l'asbl Kiekebiche Productions qui tient compte des modalités du présent contrat. **Ce contrat est à renvoyer signé et dûment complété par email à [kmeoixelles@gmail.com](mailto:kmeoixelles@gmail.com) ou par courrier à Kiekebiche Productions asbl, Rue du Collège 40, 1050 Ixelles.**

#### RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (en lettres majuscules sauf pour l'email)

Avez-vous déjà participé à des cours K-Meo ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	E-Mail	
Sexe	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	GSM / Téléphone	
Nom - Prénom		Contact d'urgence	
Adresse		Nom du contact	
Code Postal		N° carte identité	
Ville		Type pièce identité	
Date de naissance		N° de compte*	

\*C'est le compte sur lequel nous vous rembourserons les frais d'inscription si le cours choisi est complet et si les alternatives proposées ne vous conviennent pas.

#### CHOIX DU/DES COURS

Afin de nous indiquer votre choix, merci de remplir le tableau ci-dessous de la façon suivante :

- Cochez la ou les disciplines choisies sur la première ligne.
- Choisissez ensuite dans chacune des colonnes cochées le jour et l'horaire souhaités pour le cours en indiquant le chiffre 1 dans la case correspondante. Si vous êtes disponible à une autre plage horaire pour le même cours, veuillez l'indiquer au moyen du chiffre 2. Cela nous permettra de réserver directement votre place dans le deuxième groupe si le premier était complet.
- Les cases en rouge indiquent les plages horaires non disponibles (cours non organisés ou complets).

		<input type="checkbox"/> Théâtre	<input type="checkbox"/> Improvisation
Lundi	18h00 - 20h30		
Lundi	20h30 - 23h00		
Mardi	18h00 - 20h30		
Mardi	20h30 - 23h00		
Mercredi	18h00 - 20h30		
Mercredi	20h30 - 23h00		

#### MODE DE PAIEMENT

<input type="checkbox"/> Plan A - Totalité	560 € par cours	Montant total à payer pour le(s) cours choisi(s)	
<input type="checkbox"/> Plan B - Etalé sur l'année	590 € par cours payable en 3 fois		

Les détails et informations sur les plans de paiement se trouvent en page 2.

	Inscription	1 <sup>ère</sup> échéance	2 <sup>ème</sup> échéance	3 <sup>ème</sup> échéance	Montant total
Plan A	50€	510 €	-	-	560 €
Plan B	50€	180 €	180 €	180 €	590 €
Date limite de paiement	Avant votre premier cours	20 octobre 2017	30 décembre 2017	26 mars 2018	

- L'inscription prend effet lors de la réception effective du paiement des frais d'inscription (50 €).
- Les paiements sont à effectuer par virement bancaire :

#### Bénéficiaire

Kiekebiche Productions asbl  
Rue du Collège, 40  
1050 Bruxelles  
**IBAN** - BE73 3630 7273 2660  
**BIC** - BBRUBEBB

#### Communication avec le paiement

Nom Prénom - Cours - Nature du paiement  
(Exemple : Dubois Paul - Théâtre - 1<sup>ère</sup> échéance)

## CONDITIONS GÉNÉRALES

#### Article 1 - Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les obligations souscrites par les parties aux conditions stipulées dans le document contractuel, dont le présent contrat fait partie, et les modalités de terminaison des relations.

#### Article 2 - Nature des prestations

Les cours K-Meo sont des cours artistiques, dispensés par des professionnels de chaque discipline. Les cours 2017-2018 sont organisés d'octobre 2017 à juin 2018 en suivant le calendrier scolaire. KiekebicheProductions asbl (RPM Bruxelles 0825.297.675) est l'entité qui gère K-Meo.

#### Article 3 - Conditions d'admission

3.1 - Le participant doit être majeur. Il est possible d'accepter des participants à partir de 16 ans munis d'un accord parental, sous réserve de l'acceptation de Kiekebiche Productions asbl.

3.2 - La validité de l'inscription est soumise aux conditions suivantes :

- contrat d'inscription recevable et complet
- paiement effectif des frais d'inscription
- paiement effectif des échéances selon le plan de paiement choisi

#### Article 4 - Obligation de Kiekebiche Productions asbl

Kiekebiche Productions s'engage à organiser les cours tendant à la maîtrise de la discipline artistique choisie. Des professionnels de chaque discipline dispensent les cours dans les locaux mis à disposition.

#### Article 5 - Obligation du participant

Le participant s'engage à respecter le matériel et les locaux mis à disposition. Il sera tenu responsable - pour lui-même et pour toute personne l'accompagnant - de tout dommage qu'il pourrait occasionner. Le participant s'engage à rembourser tout matériel endommagé s'il est établi que le dommage a été causé dans des conditions évidentes de négligence. Le participant s'engage à respecter le règlement d'ordre intérieur de l'école dont il recevra une copie en début d'année.

#### Article 6 - Frais de formation

6.1 - L'ensemble des tarifs de K-Meo sont exprimés en Euros. Le participant peut opter entre deux modalités de paiement (plan A et plan B) selon les échéanciers repris dans le tableau ci-dessus.

A défaut de paiement d'une seule échéance à son terme, le participant recevra un premier courrier de rappel (10 Euros de frais administratifs lui seront imputés). A défaut de régularisation endéans les 15 jours suivant cet envoi, un recommandé avec accusé de réception (20 Euros de frais administratifs supplémentaires lui seront imputés) sera envoyé au participant et l'accès aux cours lui sera refusé jusqu'à régularisation des paiements dûs.

#### Article 7 - Choix du/des cours

7.1 - Le participant peut s'inscrire à un ou plusieurs cours. Les frais de formation s'appliquent à chaque cours (y compris les frais d'inscription). Le montant dû pour l'année 2017-2018 sera donc de 560 ou 590 Euros par cours, selon le plan de paiement choisi.

7.2 - Kiekebiche Productions s'engage à proposer au participant le cours choisi suivant l'horaire préférentiel sélectionné par le participant dans la liste. Si ce cours est complet ou s'il ne comporte pas assez de participants pour être organisé, Kiekebiche Productions proposera au participant le deuxième choix d'horaire qu'il a indiqué dans le contrat d'inscription. Si ce deuxième choix est également complet ou non organisé, ou si le participant n'a pas indiqué de deuxième choix, Kiekebiche productions proposera au participant une autre plage horaire.

7.3 - Si Kiekebiche Productions est dans l'impossibilité d'organiser pour le participant le cours choisi selon son/ses horaires préférentiels (choix 1 et 2 dans le présent contrat), et si l'alternative proposée au participant ne lui convient pas, l'inscription sera considérée comme nulle et les frais d'inscriptions déjà versés seront intégralement remboursés au participant.

7.4 - Kiekebiche Productions se réserve le droit d'annuler toute plage horaire de cours dont le nombre d'inscrits serait insuffisant. Ceci ne change rien aux obligations précédentes de chacune des parties.

#### Article 8 - Résiliation du contrat

8.1 - A la demande du participant. Le participant bénéficie de la faculté de résilier unilatéralement le contrat, en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à Kiekebiche Productions asbl, Rue du Collège 40, 1050 Ixelles. La résiliation prendra effet à la prochaine échéance de paiement qui suit la réception du recommandé. Toutes les sommes précédant la réception du recommandé restent dûes suivant l'échéancier de paiement choisi.

8.2 - A la demande de Kiekebiche Productions asbl. En cas d'inexécution de ses obligations par le participant, et notamment : le défaut de paiement d'une échéance, l'absentéisme à répétition ou non justifié, la dégradation des locaux et du matériel, l'agressivité à l'égard des autres participants et des professeurs (en dehors du jeu artistique et de ses limites), le présent contrat sera résolu de plein droit aux torts et griefs du participant qui demeurera redevable de l'intégralité des coûts de la formation, ce que le participant déclare accepter. La résolution prendra effet 15 jours après l'envoi par Kiekebiche Productions d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse.

#### Article 9 - Droit applicable - Tribunal compétent

Tout litige relatif au présent contrat sera soumis à la loi belge. Seuls les tribunaux de Bruxelles, en langue française, sont territorialement compétents.

## SIGNATURE

Merci d'apposer également votre signature sur la première page, précédée de la mention « lu et approuvé ».

Lieu et date

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »